

COMMUNE DE BLODELSHEIM

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BLODELSHEIM – SEANCE DU 13 DÉCEMBRE 2018

A 20 H 00, en Mairie, sous la présidence de M. François BERINGER, Maire

Etaient présents : Liliane HOMBERT, Céline BENSEL, Dominique VOGT, Corinne INVERNIZZI, Edith RIEFFLE, Samuel SANTORO, Marie-Thérèse DONZÉ, Sandrine ANTONTY, Florent BEAUDELLOT, Matthias SIMON, Francine SITTLER

Absents excusés : Nicole MONTANI, Michel SEILER

Absents : Emilie BERINGER, Ludovic BERINGER

Procuration : Nicole MONTANI à Francine SITTLER

Secrétaire de séance : WAGNER Marine

ORDRE DU JOUR

1. INTERVENTION DE L'O.N.F.
2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 OCTOBRE 2018
3. OUVERTURE DES CRÉDITS D'INVESTISSEMENT
4. COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION TECHNIQUE
5. INSTALLATION D'ALARMS DANS LES BÂTIMENTS COMMUNAUX
6. PROJET « PÉRISCOLAIRE »
7. LOCATION DE LA SALLE DES FÊTES
8. VENTE DU 13 RUE DU CANAL D'ALSACE
9. ATTRIBUTION DE CHEQUES CADEAUX
10. DIVERS ET COMMUNIQUÉS

1. O.N.F. – ETAT D'ASSIETTE DES COUPES

L'Office National des Forêts établit chaque année un « état d'assiette des coupes » des forêts relevant du régime forestier. Cet état d'assiette permet d'arrêter les parcelles qui seront martelées au cours de la prochaine campagne de martelage. Ces propositions doivent être approuvées par délibération du Conseil municipal.

Un devis est également présenté concernant les travaux sylvicoles à réaliser en forêt communale pour un montant de 938,46 € HT.

Vu les propositions de l'O.N.F., le Conseil municipal **APPROUVE** l'état d'assiette tel qu'il est proposé par l'O.N.F et **VALIDE** le devis des travaux sylvicoles.

2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 OCTOBRE 2018

Le procès-verbal de la réunion du Conseil municipal du 30 octobre 2018 est approuvé à l'unanimité.

3. OUVERTURE DES CRÉDITS D'INVESTISSEMENT

Dans le cadre de la continuité du service l'exécutif peut, entre le 1^{er} janvier 2019 et le vote du budget, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, sous réserve d'une autorisation de l'organe délibérant et dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice budgétaire précédent (article L. 1612-1 du CGCT).

Cette mesure ne concerne pas les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette qui viennent à échéance avant le vote du budget et pour lesquelles l'exécutif a le droit de mandater.

1. Budget principal

Le montant des dépenses d'investissement inscrites au budget primitif 2018 est de 1 424 955 €. Conformément aux textes applicables, l'ouverture anticipée des crédits d'investissement peut se faire à hauteur maximale de 356 238 €, soit 25 % de 1 424 955 €.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **AUTORISE** l'ouverture anticipée en dépenses d'investissement pour l'exercice 2019 des crédits visés ci-dessous :

Chapitre 20 – IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	30 000 €
2031 – Frais d'études	25 000 €
2051 – Concessions et droits similaires	5 000 €
Chapitre 21 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES	12 000 €
21318 – Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile	2 000 €
2158 – Autres installations, matériel et outillage techniques	5 000 €
2184 – Mobilier	5 000 €
Chapitre 23 – IMMOBILISATIONS EN COURS	100 000 €
TOTAL	142 000 €

2. Budget eau

Le montant des dépenses d'investissement inscrites au budget primitif 2018 est de 239 317 €. Conformément aux textes applicables, l'ouverture anticipée des crédits d'investissement peut se faire à hauteur maximale de 59 829 €, soit 25 % de 239 317 €.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **AUTORISE** l'ouverture anticipée en dépenses d'investissement pour l'exercice 2019 des crédits visés ci-dessous :

Chapitre 21 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES	10 000 €
2156 – Matériel spécifique d'exploitation	5 000 €
2158 – Autres	5 000 €
TOTAL	10 000 €

4. COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION TECHNIQUE

Dominique VOGT rend compte de la réunion de la commission « Technique » qui s'est tenue le 10 décembre 2018.

La commission s'est notamment positionnée sur deux points :

1) Travaux de voirie

La commission propose de faire réaliser des petits travaux de réfection de voirie (formation de fissures et de nids de poule) et de recouvrir d'enrobés les bandes de gazon se trouvant à l'extérieur de la clôture de la propriété de M. BEHE, rue du 8 Février.

2) Sécurisation du village

Suite aux différentes propositions du cabinet COCYCLIQUE, la commission technique propose de réaliser les aménagements de sécurité nécessaires dans la rue du Château d'Eau, à savoir :

- Intersection rue du Château d'Eau / rue de Rumersheim : instauration d'une zone 30 et mise en place de trois plateaux courts.
 - Coût estimatif : 9 000 €
- Intersection rue du Château d'Eau / rue Alma : mise en place de deux plateaux courts.
 - Coût estimatif : 9 000 €

Le Conseil municipal **VALIDE** ces propositions.

5. INSTALLATION D'ALARME DANS LES BÂTIMENTS COMMUNAUX

Ce point est reporté à la prochaine réunion du Conseil municipal.

6. PROJET « PÉRISCOLAIRE »

M. le Maire fait part au Conseil municipal des premières réunions du comité de pilotage chargé des études de programmation pour la construction d'un nouveau périscolaire sur le terrain attenant au presbytère.

Au vu des besoins exprimés en matière de capacité d'accueil et d'organisation interne, plusieurs propositions d'implantation ont été imaginées par l'ADAUHR, dont certaines nécessitent l'acquisition des parcelles 165 et 166 et/ou l'utilisation d'une partie du jardin du presbytère.

Les réunions du comité de pilotage vont se poursuivre en début d'année jusqu'à disposer du programme technique détaillé nécessaire à la recherche du maître d'œuvre.

7. LOCATION DE LA SALLE DES FÊTES

Le « Club des Ornaments, palmipèdes et volailles du Haut-Rhin » a sollicité la location de la salle des fêtes pour son exposition avicole qui aura lieu les 9 et 10 février 2019.

Vu l'intérêt de cette manifestation au niveau local, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DÉCIDE** de fixer le tarif de location de la salle des fêtes pour l'exposition avicole à 325 €.

Cette disposition sera reconduite annuellement, sauf décision contraire du Conseil municipal.

8. VENTE DU 13 RUE DU CANAL D'ALSACE

La maison d'habitation sise 13 rue du Canal d'Alsace a été achetée par la commune en 1998 et fait l'objet d'une location à un particulier depuis cette date.

Lors de la précédente réunion du Conseil municipal, la mise en vente du bâtiment avait été évoquée au vu des importantes charges d'entretien et du fait que le terrain ne présente pas d'intérêt spécifique pour d'éventuels équipements futurs.

Par courrier du 8 novembre 2018, le locataire actuel a fait part de son intérêt pour le rachat de la maison en cas de mise en vente par la commune.

Suite à exposé et délibération, le Conseil municipal se positionne en faveur de la mise en vente de la maison et de la cour, soit les parcelles cadastrées section 1 n° 172, 175 et 176. Il est proposé de solliciter l'avis du Domaine pour fixer le prix de vente.

9. ATTRIBUTION DE CHEQUES CADEAUX

A l'occasion des fêtes de fin d'année, des présents sont offerts par la commune (agendas, ballotins de chocolats...). Il est proposé de compléter la liste par des chèques-cadeaux valables dans diverses enseignes et dont le montant total n'excéderait pas 300 €.

Après délibération, le Conseil municipal **DÉCIDE** de procéder à l'achat de chèques-cadeaux en fin d'année pour un montant maximum de 300 €.

10. DIVERS ET COMMUNIQUÉS

a) Urbanisme

M. le Maire informe les conseillers des demandes de permis de construire et déclarations préalables déposées :

- déclarations préalables n° 18 B 0037 à 0041
- permis de construire n° 18 B 0015 à 0018

b) Calendrier

- 10 janvier : réception des Vœux
- Prochaines réunions du Conseil municipal : 7 février – 28 mars – 16 mai – 4 juillet

c) Divers

M. le Maire informe l'assemblée de plusieurs évènements :

- Des tags ont été apposés sur la façade de la salle des fêtes et de la MJC le dimanche 11 novembre 2018. Les auteurs ont rapidement été identifiés. Le montant total du préjudice est estimé à 2 900 €.
- Le 8 décembre 2018, une moto cross, dont le comportement du conducteur semblait particulièrement dangereux, a été aperçue à proximité de l'Esp'ass. Suite à plusieurs signalements de riverains, les Brigades vertes ont interpellé le jeune conducteur à son domicile et transmis le dossier à la Gendarmerie.

- Ludovic BERINGER occupe désormais le poste d'adjoint au chef du centre de secours de Fessenheim

M. le Maire fait lecture d'un courrier des membres de la famille DECKER dans lequel ils déplorent les nuisances sonores induites par le passage des véhicules sur les bandes de pavés mises en place devant leur propriété, dans le cadre des travaux de la rue du Canal d'Alsace. Il sera demandé à l'entreprise de chiffrer la suppression des pavés ou éventuellement de proposer une solution alternative. Le point sera abordé lors de la prochaine réunion du Conseil municipal.

Céline BENSEL indique que la Fête de Noël a été un succès et qu'il serait souhaitable de travailler avec le même groupe d'animation l'année prochaine. Aussi, il conviendra de fixer la date de la Fête de Noël 2019 au plus tôt afin de réserver le prestataire.

La séance est levée à 22 h 25.

Blodelsheim, le 21 janvier 2019

Le Maire,



François BERINGER